

Conseil municipal du 17 décembre 2019

Le Conseil municipal de LA GENÈTE s'est réuni ce mardi 17 décembre 2019 sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Sont absents: Daniel CASSEVILLE (pouvoir à Franck THEVENARD), Michèle MOUREAU et Gaëlle TRONTIN.

* A l'unanimité, le Conseil accepte de signer la convention de fonds de concours relative aux travaux de voirie 2019. La somme de 4 800 € sera prise en charge par la commune et placée sur le budget communal d'investissement 2020.

*A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition d'emprunt présentée par le Crédit Agricole pour le financement de la tranche d'assainissement collectif 2018 représentant un montant de 441 896 € remboursables sur 10 ans par échéances trimestrielles de 11 304,04 €.

* A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 3 510 € au restaurant scolaire du RPI.

*M. le Maire porte à connaissance du Conseil les résultats de l'offre publique lancée en ligne pour les travaux de rénovation de la cuisine de la Tour Jérusalem.

Suivant les propositions du Maître d'œuvres, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- de retenir l'entreprise PIGUET de Sancé pour le lot "couverture".
- de retenir l'entreprise DBTP d'Epervans pour le lot "gros œuvre, démolition"
- de retenir l'entreprise LONGEPIERRE de Bâgé la Ville pour le lot "carrelage"
- de relancer une nouvelle offre de marché en ligne pour le lot "électricité", le Maître d'œuvres déclarant la seule proposition reçue infructueuse car nettement au-delà du prix estimé.
- de demander la réalisation de trois devis pour les lots "plâtrerie peinture" et "menuiserie", ceux-ci ayant été déclarés infructueux car n'ayant pas reçu de réponse ou ayant reçu une offre non conforme.

Pour les trois lots qui n'ont pas encore été attribués, les déclarations devront être réalisées avant le 9 janvier 2020.

*A l'unanimité, le Conseil municipal décide de passer le prix de la location de la Tour Jérusalem à 250 € pour les personnes extérieures à la commune, et à 150 € pour les habitants de La Genète à compter du 1er juin 2020.

*A l'unanimité, le Conseil municipal accepte une décision modificative de 747 € du budget assainissement vers le budget de fonctionnement, ainsi qu'une modification du budget communal de 3 500 € de l'article "dépenses imprévues" vers l'article "bâtiments publics".

* A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'ouverture des affouages communaux à l'ensemble des habitants de la commune.

*Questions diverses: M. le Maire fait part du devis reçu par l'entreprise Cordier pour la réalisation d'un chemin piétonnier entre les Templiers et l'école. Ce projet pourrait voir le jour dans les années 2021 et 2022.

M. le Maire informe qu'un devis a été demandé pour la rénovation et le démoussage de la toiture de la Tour Jérusalem.